
Chapitre 2 – Développement économique

Paragraphe 4 – Politique économique.

- Titre : Soutenir l'entreprise par augmentation des impôts sur l'argent distribué

L'entreprise est soumise à trois prédateurs :

- Les actionnaires par les dividendes
- Les salariés par les primes (participation, intéressement, primes spécifiques liées aux résultats)
- L'état par les impôts

Qui prend soin de l'entreprise ?

Dans les années 80, l'impôt sur les bénéfices des sociétés est passé de 50% à 33% et souvent moins du bénéfice dégagé. Curieusement, cela a été défavorable aux entreprises. Lorsque l'impôt était à 50 %, les actionnaires (en particulier les entrepreneurs, propriétaires de leur société) cherchaient à éviter ce prélèvement. Lorsque la période s'annonçait bénéficiaire, les comptables proposaient de maintenir un niveau d'investissement élevé, d'entretenir le matériel et les locaux de la société. La pérennité de l'entreprise s'en trouvait renforcée.

Depuis deux facteurs sont venus changer la donne :

1 – La diminution du taux des impôts sur le bénéfice des sociétés, maintenant inférieurs au taux des impôts sur le revenu des particuliers, a incité les actionnaires à prélever des dividendes plutôt qu'à investir et entretenir l'entreprise.

2 – Les primes des salariés, en particulier des cadres de direction, le plus souvent liées aux bénéfices, ont fait décroître dangereusement la part des revenus à la disposition de l'entreprise pour son développement.

Il est donc nécessaire :

D'augmenter le taux d'imposition des sociétés jusqu'à 50 % lorsque l'argent est distribué (le réduire lorsque l'argent reste dans l'entreprise).

D'indexer les primes des responsables sur les investissements, sur l'activité de la société et non uniquement sur les bénéfices.

Ainsi l'argent reste dans l'entreprise permettant aux responsables opérationnels d'assurer son développement à long terme et, si nécessaire, de financer une période difficile.